

1882

Vendredi 20 novembre 1936.

Zone neutre à Madrid.

V e r b a l .

M. le chef du département politique communique que M. Fontanel, notre chargé d'affaires à Madrid, a demandé hier télégraphiquement s'il serait possible d'obtenir de la Société des Nations ou d'un autre organisme une démarche pour réduire les dommages causés par le bombardement de Madrid. La Société des Nations ne pouvant entrer en ligne de compte, M. Motta s'est mis en rapport avec le comité international de la Croix-Rouge, qui a des délégués dans les deux camps de belligérants, en vue d'obtenir la création d'une zone de refuge pour la population civile. Cette démarche répond à une double nécessité: humanitaire, parce que la situation s'aggrave de jour en jour à Madrid, et psychologique, parce que le peuple suisse attend une initiative du gouvernement. L'affaire suit son cours.

Le conseil salue et approuve la démarche de M. Motta.

Extrait du procès-verbal au département politique (chef et division des affaires étrangères) pour son information.

Pour extrait conforme:

Le Secrétaire,


